



Le Conseil d'Etat

2496-2026

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy PARMELIN
Président de la Confédération
Palais fédéral Nord
3003 Berne

**Concerne : accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité
(ACCTS)**

Monsieur le Président de la Confédération,

Votre courrier du 1^{er} avril dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Notre Conseil soutient pleinement la ratification de cet accord qui vise à contribuer directement à la lutte contre le changement climatique à travers la libéralisation du commerce de biens et services favorables à l'environnement.

Nous saluons les avancées que l'accord implique dans les domaines du commerce international des « biens et services environnementaux », de la régulation des subventions aux énergies fossiles « néfastes » et de l'encadrement des pratiques d'éco-étiquetage. La libéralisation du commerce international des « biens et services environnementaux » contribuera au renforcement des chaînes de valeur sur lesquelles reposent les filières vertes; exercera une pression à la baisse des prix de vente de ces biens et services (les rendant donc plus attractifs); et facilitera une diffusion accrue des innovations dans le domaine des technologies vertes.

L'accord devrait également permettre de renforcer la sécurité juridique sur les « biens et services environnementaux » en améliorant l'accès aux marchés des pays signataires. Certes, l'influence de l'ACCTS reste pour l'instant relativement limitée, mais il gagnera en importance au travers de l'adhésion future de nouveaux pays. Cette perspective peut donc être considérée comme intéressante, à moyen terme, pour le tissu économique genevois, notamment pour les acteurs locaux de l'économie verte.

Enfin si, à ce jour, l'accord ne concerne qu'un nombre limité de parties prenantes et un champ d'action relativement restreint, il constitue toutefois un encouragement au multilatéralisme en matière de protection de l'environnement. Dans ce sens, le rôle de pionniers des pays signataires, dont fait partie la Suisse, est à saluer. Les orientations de cet accord devraient inspirer l'ensemble des accords de libre-échange que le Conseil fédéral souhaiterait conclure.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de notre haute considération.


AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :



Anne Hiltbold

Copie à : wh.sekretariat@seco.admin.ch